

La Lettre de la Fédé

FédéGN
16 les linandes vertes
95000 Cergy



Tél/Fax : 01 30 75 01 64
email : secretariat@fedegn.org
site web : www.fedegn.org

Septembre-octobre 2002

Numéro 37

Edito	1	Déplacement à l'AG	4
Introduction	1	Postes à pourvoir	4
Brèves.....	1	GN Mag.....	4
Cotisations.....	1	Subventions	5
Actualité	2	Adresses électroniques.....	5
Le Monde du Jeu.....	2	Le Livre des membres.....	6
Infos pratiques, juridiques,...	2	Les dossiers sur lesquels vous pouvez nous donner un coup de main.....	6
Réglementation : la comptabilité associative	2	FedeGN.org : statistiques	6
Frais de déclaration au JO : les tarifs en Euros.....	3		
Vie de la fédé	4		
Assemblée générale 2002-2003.....	4		

Réalisation : Stéphane Gesquière

Edito

L'AG de la FédéGN approche. Avec la prochaine Lettre de la Fédé, vous aurez des renseignements complémentaires quant à cet événement. Car il s'agit bien d'un événement et ce à plus d'un titre. C'est en effet un moment primordial de la vie de notre fédération ; un moyen pour chacun d'entre vous de rencontrer ceux qui font vivre la structure ; un moyen, par votre vote, d'influer sur l'avenir de notre structure ; un moyen de participer à un moment convivial, de rencontrer des organisateurs de GN venus de toute la France et de confronter des points de vue. Cette année, l'AG est organisée par l'association Terra Ludis sur son fief de Montpellier. Le courrier vous y invitant est parti. Si vous êtes membre et que vous ne l'avez pas reçu, manifestez-vous auprès du secrétariat. Il est important que vous veniez nombreux...

Introduction

Brèves

- Dans le cadre de la remise à jour de notre carnet d'adresses, n'hésitez pas à nous faire parvenir les coordonnées (téléphoniques, postales, Internet, mail..) de votre association, d'associations avec lesquelles vous avez été récemment en contact, propriétaires de sites, magasins intéressants, etc... Pour toute modification ou vérification, contactez Matthieu SCHNEIDER, base@fedegn.org
- Pour vivre, GN Mag a besoin de lecteurs, mais aussi de publicité. Si vous connaissez une boutique, un artisan, un particulier, une association,... susceptible d'être intéressé par de la publicité dans GN Mag, n'hésitez pas à nous contacter pour obtenir la plaquette présentant les tarifs. gnmag@fedegn.org
- Dernier CA de la FédéGN le 15 juin 2002 à Lyon. Prochain CA à Anthony le 26 octobre.

Cotisations

Membres de la FédéGN devant renouveler leur cotisation (14)

Avalon, Avatar (Association VALENTinoise ALTERATIO REALITATIS), Espace Ludique, Fantastic'Art, Forge des Marais, GAROU (Les Gardiens des Rêves Oubliés ASBL), Geste des dragons (La), Jeux du manoir (Les), Mare aux Diables (La), Messagers d'Elendill (Les), RAJR (Rhône Alpes Jeux de Rôle), Smocking & Cottes de mailles, Stratèges & Maléfices, Voyageurs du Bord du Monde (Les)

Membres ayant réglé leur cotisation 2002 (53)

1 Dé 20, AGAM (Association des Grands Anciens de Miskatonic), Alkhémia, Amalgame, Anachrone, Antre du dragon des légendes (L'), ARCAN (Alteratio Realitatis Cher Allier Nièvre), ARL (Alteratio Realitatis Lyon), Armagedon, Arpenteurs de Réalités (Les), Artisans des Rêves (Les), Association des Arts du Spectacle (AAS), ATOG (Association Théâtrale d'Organisation de Grandeur-Nature), Avatar Belgique, Bon, la brute et le gros bill (Le), Cercle de Pierre (Le), Cercle des Compagnons d'Oniros (Le), Claymore, Cour des Songes (La), De la cave au grenier, Deux Tours (Les), Don Quichotte, Errost, Fédération Belge de Jeux de Simulation ASBL, Fey-Eryndynn (Cité des Elfes Noirs), FFJDR (Fédération Française de Jeux de Rôle), GdR2, Geste des Dragons Lune

(La), Guilde de Bretagne (La), Guinhut, Imperium Ludi, Incarna - La Geste des interfacés, Joyeux Chaotiks (Les), Kerasoft, Lutiniel, Mandragore (Le), Mondes Parallèles, Monts Rieurs (Les), Nemo, Nocturnes Foréziennes, Par-delà le Seuil, Pèlerins de Métamorphée (Les), Porte des Mondes (La), Rêve du Sanglier (Le), Rêves de Jeux, Rôle, Songes de Lames, Sons of Caïn, Sortilèges-Laval, Terra Ludis, Terre des Rêves, Théâtre du clair de Lune (Le), Wargs

Comment adhérer

Peuvent être membres de la FédéGN les associations loi 1901 (ou fonctionnant selon les lois spécifiques Alsace Moselle) ayant organisé ou co-organisé au moins un GN dans les 4 dernières années (GN étant entendu dans un sens très large). Le coût de cette adhésion est de 30 euros, plus 0,15 euro par joueur et par GN de l'année précédente. Si vous ne remplissez pas les conditions, vous pouvez nous soutenir en devenant membre associé (15 euros pour l'année en cours). Pour tout renseignement, contactez-nous.

Les adhérents qui n'auront toujours pas payé leur cotisation 2002 au matin de l'Assemblée Générale seront radiés, et n'auront donc aucun droit de vote lors de l'AG.

Actualité

Le Monde du Jeu

Début octobre, la FédéGN était présente en masse sur cet événement désormais traditionnel. Une fois encore, nous avons monté notre stand à l'espace Auteuil, espace qui avec les ans devient de plus en plus étroit, ce qui est une preuve du succès grandissant du salon. Les associations ayant fait le déplacement (Rôle, Lutiniel, Rêve de jeux, ARCAN, SOKRAM, Avatar Belgique, Amalgame) ont permis de proposer une animation permanente et de répondre aux nombreux curieux s'étant bousculés devant notre stand - malheureusement un peu étroit. Comme d'habitude, nous avons été largement sollicités par les médias pour illustrer les reportages réalisés sur le salon (Le Parisien, Game One, Oui FM etc...).

Bref, un salon particulièrement positif, qui permet la vente de 170 GN Mag, d'un grand nombre d'annuaires des associations. Nul doute que nous préparons la prochaine édition avec entrain. D'ici-là, d'autres étapes nous attendent avec notamment le salon de la maquette et des jeux de simulation, en avril 2003.

Infos pratiques, juridiques,...

Réglementation : la comptabilité associative

La loi du 1er juillet 1901 ne prévoit pas d'obligation en matière de tenue des comptes. Mais des exceptions à cette règle sont rapidement apparues.

Le formidable développement du secteur associatif et la montée en puissance de ses activités économiques ont amené les pouvoirs publics à instaurer de nouvelles règles en matière de comptabilité associative. Objectif : améliorer la transparence et la qualité des informations financières délivrées par les associations et les fondations.

Les obligations légales :

La loi du 1er mars 1984 a rendu obligatoire l'établissement du bilan, du compte de résultat et de l'annexe pour les personnes morales de droit privé non commerciales qui mènent une activité économique d'importance significative.

Le règlement n° 99-01 du 16 février 1999 du Comité de la réglementation comptable a instauré l'obligation d'établir des comptes annuels conformes au plan comptable des associations et fondations (créé en 1985) pour toutes les fondations et pour de nombreuses associations, pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2000.

Les associations concernées sont :

- les associations entrant dans le champ d'application de la loi du 1er mars 1984, c'est à dire réalisant une activité économique et dépassant deux des trois seuils suivants : 50 salariés, 20 millions de francs (3 100 000 €) de chiffre d'affaires hors taxes ou de ressources, 10 millions de francs (1 550 000 €) pour le total du bilan ;
- les associations visées par la loi Sapin (décrets du 27 mars 1993), c'est à dire celles qui reçoivent plus d'un million de francs (150 000 €) d'aide publique annuelle globale et celles pour lesquelles une commune de plus de 3 500 habitants a garanti un emprunt ou versé une subvention supérieure à 500 000 francs (75 000 €) ou représentant plus de 50% du budget ;
- les associations qui exercent une activité commerciale et qui sont redevables des impôts commerciaux. Celles qui bénéficient de la franchise spécifique doivent tenir un livre de comptes où sont inscrites toutes leurs opérations sur une base quotidienne ; elles sont également tenues de délivrer des factures et de suivre l'évolution de leurs opérations lucratives pour être en mesure d'apprécier si elles dépassent ou non le seuil d'exonération ;
- les associations reconnues d'utilité publique ;

- les organismes paritaires agréés ;
- les associations d'intérêt général qui reçoivent des versements par l'intermédiaire d'associations relais ;
- les associations gérantes d'établissements du secteur sanitaire et social à tarification réglementée ;
- les associations sportives à statut particulier et les fédérations sportives ;
- les groupements politiques et les associations de financement électoral ;
- les associations qui émettent des valeurs mobilières ;
- les caisses des règlements pécuniaires (CARPA) relatives à l'aide juridique ;
- les associations contrôlées par un commissaire aux comptes à titre facultatif ;
- les organismes de formation dépassant deux des trois seuils suivants : trois salariés, un million de francs (153 000 €) de chiffre d'affaires ou de ressources, un million et demi de francs (229 000 €) de total du bilan.

Les obligations statutaires :

Les statuts de nombreuses associations prévoient d'établir des documents comptables pour informer leurs adhérents. Il est bon, en effet, de pouvoir montrer clairement aux membres d'où vient le financement du budget et à quoi les fonds sont utilisés.

Les obligations contractuelles :

Elles concernent les associations bénéficiaires de subventions publiques (Etat, région, département, commune) ou para-publiques (caisses d'allocations familiales, par exemple). Autant d'organismes qui exigent des dossiers comptables clairs et rigoureux afin de veiller à la bonne utilisation des deniers publics. Les associations subventionnées doivent alors présenter des états annuels de contrôle justifiant l'emploi des subventions obtenues.

Elles font également l'objet de contrôles financiers prévus par la loi (décret-loi du 30 octobre 1935 relatif au contrôle des associations subventionnées par des collectivités locales ; décret-loi du 2 mai 1938 relatif aux subventions accordées par l'Etat aux associations, sociétés et collectivités privées ; ordonnance du 23 septembre 1958 ; loi du 2 mars 1982 relative à la compétence des Chambres régionales des Comptes...).

Les obligations sociales :

Les associations employeurs peuvent également faire l'objet de contrôles de l'URSSAF. Les inspecteurs peuvent exiger tous documents ou registres comptables leur permettant de vérifier la réalité et les montants des rémunérations figurant sur les bulletins de paie. Il est évidemment difficile d'accéder à ces demandes sans tenir une comptabilité sérieuse.

Les obligations pratiques :

De même, une comptabilité claire et saine facilitera grandement les relations avec le fisc ou avec les banques. Bilan, compte de résultat, budget prévisionnel et plan de financement sont dans la plupart des cas indispensables pour prouver sa bonne foi aux inspecteurs des impôts ou obtenir de son banquier crédits ou avances de trésorerie.

Conclusion : pas toujours obligatoire mais indispensable !

En règle générale, même si votre association n'est pas tenue légalement de tenir ses comptes en conformité avec le plan comptable des associations et fondations, vous aurez bien souvent intérêt à le faire, ne serait-ce que pour pouvoir mieux évaluer la santé financière de votre association et présenter des comptes clairs à vos adhérents et à vos partenaires.

Texte tiré du site vivasso.fr
M.L

Frais de déclaration au JO : les tarifs en Euros

L'acquisition de la personnalité morale par une association est soumise à déclaration à la préfecture ou sous-préfecture du lieu de son siège social et doit être rendue publique par l'insertion au Journal Officiel d'un extrait de cette déclaration.

Cette déclaration à la Préfecture s'impose également en cas de modification des statuts ou de changement dans la direction et l'administration de l'association. De plus, toute modification de la dénomination et de l'objet de l'association ainsi que le changement de siège social doivent également faire l'objet d'une publication au Journal Officiel. Le décret du 19 octobre 2001 a fixé le tarif de ces insertions, applicable à compter du 1er novembre 2001. En effet, si la déclaration est gratuite, l'insertion, elle, est payante.

- publication de la constitution d'une association : 36,80 euros (soit 241,39 francs). Cela inclut le coût de publication au Journal Officiel de la constitution et de la dissolution de l'association ;

- publication de la modification de la dénomination, de l'objet ou de l'adresse du siège social de l'association : 26,50 euros (soit 173,83 francs). Le forfait comporte la fourniture et l'envoi d'un justificatif de l'insertion.

Vie de la fédé

Assemblée générale 2002-2003

Vous trouverez ci-joint le courrier qui a été envoyé à tous les membres mi-octobre, ainsi que la fiche-réponse à nous retourner si vous souhaitez venir. Si vous ne faites pas partie d'une association membre, retournez-nous quand même la fiche : elle est nécessaire pour que nous puissions prévoir repas et couchages en nombre suffisant. De même, si vous ne venez pas, prévenez-nous, et surtout, faites une procuration, nous en avons besoin pour le quorum.

Déplacement à l'AG

Il est important que chaque association membre puisse se manifester, notamment dans le cadre de l'assemblée générale. Cette année, son lieu peut paraître un handicap à certaines associations éloignées, mais on est toujours loin pour quelqu'un. Votre participation physique est importante. N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez venir afin que nous nous déplaçons en groupe et puissions bénéficier d'éventuels tarifs.

Si vous ne pouvez toutefois pas venir, il est indispensable que vous soyez représenté soit par une association faisant le déplacement, soit par un membre du CA. Faites usage du pouvoir qui vous est envoyé avec votre convocation. Si vous désirez communiquer entre vous, n'hésitez pas à utiliser la liste : liste-membres@fedegN.org

Nous vous rappelons qu'il est nécessaire de prévenir les organisateurs à l'avance afin qu'ils puissent prévoir votre hébergement. Si ce n'est pas déjà fait, faites-le dès maintenant. La fiche-réponse liste toutes les informations dont nous avons besoin.

Postes à pourvoir

Lors de la prochaine AG, 3 postes du CA seront à renouveler. Il s'agit des postes de Président, Secrétaire et Vice-Président, ces derniers arrivant en fin de mandat. De plus, il y aura très probablement des changements de poste à l'intérieur de l'équipe. Si vous êtes éventuellement intéressés pour occuper une fonction (Président, Trésorier, Secrétaire, Vice Président, Responsable communication, Coordinateur National, Responsable Services), n'hésitez pas à contacter le secrétariat de la fédé (secretariat@fedegN.org) ou le président (president@fedegN.org). Par ailleurs, notre responsable service est actuellement débordé et souhaiterait un coup de main. Si vous vous sentez intéressés, contactez-nous.

Vous pouvez également contacter les autres membres du CA. Vous trouverez leurs coordonnées dans cette lettre de la Fédé ou sur le site web : www.fedegN.org

Ils pourront vous préciser quelles sont leurs attributions et la manière dont ils travaillent.

GN Mag

GN MAG n°5 est en cours de finition. Le n°4 a été mis en vente sur le Monde du Jeu avec un certain succès. Souvenez-vous, il y a un an, lors de cette manifestation parisienne, vous aviez pu découvrir le tout premier n° du magazine des Jeux de Rôles en Grandeur Nature. Malgré toutes les péripéties, nous avons donc réussi à sortir 4 n°s en un an.

Certes, nous avons rencontré des problèmes de PAO, d'impression, de transport, qui ont généré d'importants retards. Toutefois, ces difficultés amenant l'expérience, nous avons évolué, modifié notre façon de travailler. Le contenu du Mag a peu à peu évolué en fonction des demandes de s joueurs. Il y a encore beaucoup de choses à faire, mais avec le n°4, nous approchons du niveau qualitatif qui nous était demandé par les lecteurs.

Pour ce qui est du côté financier, la situation là aussi s'améliore. Nous sommes dans le creux de la vague et les économies réalisées tant sur l'impression que sur la distribution (routage par la poste) vont nous permettre de remonter la pente et de diminuer le déficit. Le succès rencontré au cours du Monde du jeu nous conforte dans nos espoirs de voir le magazine atteindre l'équilibre rapidement.

Maintenant, les grands objectifs vont être :

- accroître le réseau de distribution du mag en boutiques ;
- faire en sorte que les abonnés de la première heure repartent pour 4 n°s et accroître le nombre d'abonnés ;
- vendre plus de pub dans la mesure où elles intéressent les lecteurs.

Bref, nous arrivons à fabriquer un magazine de meilleure qualité, il nous faut maintenant faire en sorte qu'il se vende mieux. Et là, chaque association peut nous apporter son aide.

Subventions

Un gros travail a été effectué cette année sur les demandes de subvention. Nous savons d'ores et déjà reçu 900 euros de la part du Conseil Général du Val d'Oise au titre de notre agrément jeunesse et éducation populaire. Nous avons également sollicité de nombreux conseils régionaux, DRAC, ainsi que plusieurs municipalités. Nous ne nous attendons pas à des miracles cette année, cette demande étant un moyen de prendre contact et de cerner les spécificités de chaque administration afin, à terme, de faire des demandes plus ciblées. Si vous avez des contacts dans certaines administrations locales ou régionales, n'hésitez pas à nous contacter et à nous en faire profiter.

Adresses électroniques

Notre nouvel hébergeur nous permet de vous proposer de nouveau ce service. Votre association pourra dorénavant avoir une adresse @fedegN.org (ex : arcan@fedegN.org). Vous pouvez également nous contacter pour créer des adresses spécifiques à vos jeux (ex : cyberkiller@fedegN.org).

Voici la liste des e-mail existants au sein de la FédéGN, histoire d'avoir la bonne adresse pour contacter la bonne personne :

Adresse @fedegN.org	Nom du contact	Adresse @fedegN.org	Nom du contact
Conseil d'administration		Coordinateurs	
president	Olivier ARTAUD	nord-est	Joël DIRNINGER
vice_president	Pascal MEUNIER	nord-ouest	Julian PONDAVEN
coordination	Karuna YOGANANTHAN	sud-est	Cédric BONEVILLE
tresorier	Mathieu ROQUEFORT	sud-ouest	Christophe SIMON
communication	Jerôme MALTERE		
secretariat	Stéphane GESQUIERE	alsace	Gwenael SANTERRE
services	Cédric BOUCHET	aquitaine	Christophe SIMON
		auvergne	
Collaborateurs		basse-normandie	
webmaster	Damien LEGER	bourgogne	
calendrier	Mathieu REVERSE	bretagne	Julian PONDAVEN
base	Mathieu SCHNEIDER	centre	
fiches	Mathieu ROQUEFORT	champagne-ardennes	Raphaël MAZIER
sites	Cédric BOUCHET	corse	
annuaire	Mathieu ROQUEFORT	franche-comte	Iris GAVAND
medias	Olivier GUILLO	haute-normandie	
documentation.historique	Laurent NABIAS	ile-de-france	Gabriel ROBERT
regles	Cédric BOUCHET	languedoc-roussillon	Gwendal SELLIER
	Bernard MENDIBURU	limousin	
	Mathieu ROQUEFORT	lorraine	
listes	Gabriel ROBERT	midi-pyrenees	
		nord-pas-de-calais	
GN Mag		paca	Guillaume ARKI
gnmag	Marie Claire ARTAUD	pays-de-loire	Eric COLLET
	Stéphane GESQUIERE	picardie	
photognmag	Stéphane GESQUIERE	poitou-charente	
pubgnmag	Stéphane GESQUIERE	rhone-alpes	Cédric BONNEVILLE
abonnesgnmag	Corinne FONTAINE		
Assoces			
arcan	Stéphane GESQUIERE		
role	Olivier ARTAUD		

Le Livre des membres

Ce document était en gestation depuis plusieurs mois. Il est désormais disponible et sera envoyé à tous les membres dès le paiement de leur cotisation 2003. Il s'agit d'un outil indispensable à chaque membre afin de connaître la FédéGN sous toutes ses facettes. Il contient une présentation de notre structure, des services qu'elle propose. En annexe, vous trouverez tous les documents utiles à votre activité, ou nécessaires pour aller prêcher la bonne parole auprès des associations voisines. C'est un assez gros pavé. N'hésitez pas à le survoler et à vous y reporter dès que vous aurez une question. Il sera bien entendu mis en ligne sur notre futur site web.

Les dossiers sur lesquels vous pouvez nous donner un coup de main

Un grand nombre de dossiers sont, soit en souffrance, soit assumés par des personnes déjà débordées. Si l'un de ces dossiers vous intéresse, n'hésitez pas à nous contacter pour en savoir plus.

Fichier joueurs ; établissement de statistiques ; sssurance ; développement de l'annuaire des fournisseurs ; formalisation et mise à jour de l'annuaire des sites de jeu ; actualisation régulière et formalisation de l'annuaire des associations ; organisation et animation de salons sur toute la France ; recherches de subventions ; fiches techniques et pratiques.

FedeGN.org : statistiques

